

## ARRÊTÉ MUNICIPAL 2023 - N°28 DE POLICE REGLEMENTANT LA CIRCULATION PIETONNE

### Bordure du chemin du moulin (accès la la tourbière)

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie -signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 Novembre 1992 ;

VU l'arrêté n° 1159 du 26 Avril 2004 accordant délégation de signature en matière d'exploitation des routes départementales - Police de circulation ;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre le bon déroulement des travaux de : construction d'une plateforme surélevée

Dynamique environnement du 05/06/2023 au 24/06/2023 inclus

et d'assurer la sécurité des usagers,

**- ARRETE -**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Bordure du chemin du moulin (accès la la tourbière)

Du 05/06/2023 au 24/06/2023 inclus , la circulation sera interdite aux piétons sur le sur toute la zone d'accès au ponton.

La zone interdite sera matérialisée par l'entreprise Dynamique environnement, à compter du panneau où l'arrêté sera affiché.

#### **ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 06 Novembre 1992. Elle sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Monsieur le Maire de la commune de Frasne - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Frasne, le 28/04/2023

Le Maire,  
Philippe ALPY  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint  
André CHRETIEU





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : *Communauté de communes Fragne Dugeon* Représenté par : *Christian VALLET*  
Adresse Numéro : *3* Extension : ..... Nom de la voie : *rue de la Grue*  
Code postal *25560* Localité : *FRAGNE* Pays : *FRANCE*  
Téléphone *03 81 39 92 19* Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [ ][ ][ ][ ]  
Courriel : *secretariat* @ *fragne-dugeon - cfd. fr*

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal [ ][ ][ ][ ][ ] Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [ ][ ][ ][ ]  
Courriel : ..... @ .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : *Ponton en bordure du Chemin du Noulin (accès à la tourbière active de la Réserve naturelle)*  
Code postal *25560* Localité : *FRAGNE*

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : *Construction d'une plateforme d'observation surlevée en la tourbière active de la Réserve Naturelle Régionale de Tourbières de Fragne - Bouverans*  
Date prévue de début des travaux : *05 06 2023* Durée des travaux (en jours calendaires) : *19*

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : *19* Date de début de réglementation *05 06 2023*  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue [ ][ ][ ]  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) [ ][ ][ ]

Interdiction de :

**Circuler**  
 Véhicules légers   
 poids lourds

**Stationner**  
 véhicules légers   
 poids lourds

**Dépasser**  
 véhicules légers   
 poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

*Interdiction à la circulation piétonne sur le ponton*

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialisée   
 Nom : *NIEL* Prénom : *Vincent*  
 Dénomination : *Dynamique Environnement* Représenté par : *Vincent NIEL*  
 Adresse Numéro : *828* Extension : Nom de la voie : *route des Bons Prés*  
 Code postal *73110* Localité : *ROTHIERENS* Pays : *FRANCE*  
 Téléphone *0472179348* Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : *v.niel* @ *dynamique-environnement.com*

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : *27 04 2023*

Nom : *Frane VALLET* Prénom : *Christian* Qualité : *Président*



